

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SPANTECH

Date de la dernière révision : Avril 2024

1. VUE D'ENSEMBLE

La vente de tous produits ou marchandises, structures, boîtes, tentes ou autres objets (chacun un « **Produit** »), par Spantech International SA, dont le siège est situé à 1400 Nivelles, Avenue Schuman 112, inscrite au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0849.280.728, ou l'une de ses filiales, à savoir Viewbox International SA, Spantech SAS, Spantech GmbH et Spantech Far East Ltd (« **Spantech** »), à tout client (le « **Client** »), est régie par les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales** »).

Les Conditions Générales sont les seules applicables et excluent toutes conditions générales et particulières du Client, sauf si elles sont expressément, par écrit et préalablement acceptées par Spantech.

Certains Produits figurant sur le site web et dans toute brochure ou déclaration publicitaire de quelque nature que ce soit peuvent différer légèrement des exécutions réelles en termes de poids, dimensions, couleurs, performances, caractéristiques de qualité, etc. Les informations figurant sur le site web et dans tout matériel publicitaire sont purement indicatives et ne constituent pas une offre contractuelle pouvant engager Spantech. Veuillez nous contacter pour obtenir des informations précises concernant les prix, les spécifications des produits, les délais de livraison, les conditions générales de vente ou de location et l'étendue de nos garanties.

2. DEVIS

Sur réception d'une demande d'un Client, Spantech doit, dès que raisonnablement possible, soit (i) fournir au Client un devis, soit (ii) demander les informations supplémentaires qui seraient nécessaires pour établir un devis.

Le devis doit comporter les informations suivantes :

- (i) la description et les spécifications techniques du (des) Produit(s) que le Client souhaite acheter (étant précisé que le(s) Produit(s) réel(s) et leurs spécificités techniques, telles que le poids, la couleur, les dimensions, etc., peuvent légèrement s'écarter des informations contenues dans le devis) ;
- (ii) le prix du (des) Produit(s). Sauf mention contraire dans le devis et demande spécifique du Client, ce prix ne comprend pas la TVA, le transport, l'expédition, les frais de livraison, les frais d'emballage, les blocs de génie civil, l'installation électrique, l'aménagement intérieur, les frais de

montage ni tout autre service ou fourniture qui n'est pas expressément mentionné. Les taxes généralement dues en raison du contrat de vente (y compris les droits de douane), ainsi que tous les frais et amendes résultant du non-respect par le Client d'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles ou extracontractuelles, sont à la charge du Client ;

- (iii) une estimation des délais de livraison.

Sur demande spécifique du Client, le devis peut également inclure le prix, la description et, le cas échéant, les spécifications techniques, de tout service ou matériel autre que le(s) Produit(s) demandé(s) par le Client.

Toute autre information contenue dans le devis n'est donnée qu'à titre indicatif.

Le Client comprend et accepte expressément que Spantech a le droit d'apporter au Devis toutes les modifications qu'elle jugerait nécessaires ou utiles afin d'améliorer le(s) Produit(s), ou qui seraient la conséquence de contraintes techniques ou matérielles.

3. LA CONCLUSION DE L'ACCORD

Le contrat entre le Client et Spantech est conclu conformément aux termes du devis et des Conditions Générales dès l'accord du Client à cet égard.

Une fois cet accord donné par le Client à Spantech, un premier acompte de 35% du prix indiqué dans le devis et détaillé à l'article 5 ci-dessous doit être immédiatement versé par le Client. Cet acompte n'est pas remboursé en cas d'annulation par le Client.

Tout devis émis par Spantech a une durée de validité de quatorze jours. Si le client n'a pas donné son accord sur le devis endéans ce délai, ce dernier est réputé nul et Spantech émettra un nouveau devis.

Le Client doit fournir à Spantech toutes les informations techniques nécessaires demandées par Spantech, qui ne démarrera la préparation des plans techniques qu'après avoir reçu ces informations. Une fois ces plans validés et signés par le Client, Spantech commencera la production et la fabrication du (des) Produit(s).

Spantech fera ses meilleurs efforts (obligation de moyen) pour livrer le(s) Produit(s) dans les délais mentionnés dans le devis (étant entendu que lesdits délais ne commencent à courir qu'après que le Client ait payé l'acompte, ait fourni les informations techniques nécessaires demandées par Spantech et ait signé et validé les plans fournis par Spantech).

Spantech se réserve le droit de demander une preuve de la solvabilité du Client à tout moment avant le paiement complet du prix du (des) Produits.

Toute demande spécifique de services ou de produits supplémentaires doit être formulée par écrit par le Client et faire l'objet d'un devis ou d'une facturation séparée.

A compter de la date de conclusion du contrat, les prix restent contraignants pour Spantech, sauf en cas de force majeure ou si, en raison de la volonté du Client, d'une négligence ou d'un manquement quelconque, Spantech n'est pas en mesure de délivrer le(s) Produit(s) dans un délai de trois mois. Dans ce cas, et sans préjudice de toute autre sanction prévue par les Conditions Générales ou par la loi, Spantech se réserve le droit de modifier les prix convenus si les prix des matières premières, les salaires, les frais de transport, les taux d'imposition ou d'autres facteurs de coût ayant un effet direct sur le calcul de Spantech changent au moment de l'exécution de la commande.

4. LE TRANSPORT, LA LIVRAISON ET LE MONTAGE

4.1. Transport

Une fois que le(s) Produit(s) est (sont) disponible(s) pour la livraison, Spantech en informe le Client et lui demande si le(s) Produit(s) doi(ven)t être livré(s) sur place ou dans les entrepôts de Spantech.

Si le Client opte pour la livraison sur place, il doit indiquer par écrit l'heure et le lieu exact où il souhaite que le(s) Produit(s) soi(en)t livré(s) et s'assurer que le lieu de livraison convient pour cette livraison (par exemple en termes d'accès routier au lieu et d'accès aisé pour des véhicules lourds).

Sur demande, Spantech fournit au Client un devis pour les frais de transport, étant entendu que toutes les opérations de transport, d'assurance ou de manutention sont à la charge et aux risques du Client. Le Client peut demander à Spantech d'utiliser un système ou un fournisseur de transport spécifique s'il le souhaite.

4.2. Livraison

En cas de livraison organisée par Spantech, le Client ou l'un de ses représentants autorisés doit être présent sur le site pour la livraison du (des) Produit(s). Il doit indiquer le lieu exact de la livraison du (des) Produit(s).

Le Client doit vérifier la conformité et l'intégrité du (des) Produit(s) quant aux éventuels défauts visibles lors de la livraison et exercer, le cas échéant, son recours, immédiatement et par écrit, contre les transporteurs et/ou contre Spantech et refuser la livraison dudit (desdits) Produit(s). A défaut, le Client sera réputé avoir accepté le(s) Produit(s) et n'aura plus aucun motif de réclamation à cet égard pour tout défaut apparent/visible.

4.3. Montage

Sur demande, Spantech fournit au Client un devis pour les frais de montage et, sur acceptation par le Client dudit devis, prend en charge le montage du (des)

Produit(s) sur place. Le prix du devis fourni pour le montage est calculé sur la base d'un processus de montage standard avec un accès facile. Un prix définitif sera fourni lors de la première visite sur site d'un représentant de Spantech. Ce prix ne comprend pas l'aménagement des abords du terrain, le nivellement du terrain, la dalle en béton à installer (qui doit résister au poids des machines de montage, jusqu'à 7 tonnes) et sa protection ni la voirie ou en général toute particularité sauf si cela est expressément mentionné dans le devis.

Si Spantech assemble le(s) Produit(s), les obligations suivantes doivent être respectées par le Client, à ses frais, au plus tard à la livraison. Ce sont toutes des obligations de résultat de la part du Client.

Sans préjudice de toute autre disposition des paragraphes suivants, le non-respect de l'une de ces obligations autorise Spantech à ne pas livrer ou monter le(s) Produit(s), et/ou à stocker le(s) Produit(s) aux frais et risques du Client et/ou à le(s) louer ou le(s) vendre à d'autres clients, étant précisé que dans ce cas le prix de vente total reste dû par le Client. En outre, le Client sera exclusivement responsable de tout dommage, perte, coût ou préjudice, quel qu'il soit, subi par toute personne physique ou morale et qui aurait pu être évité si les obligations de montage avaient été respectées. En particulier, il indemniserait Spantech et chacun de ses représentants, employés, ouvriers, etc., de tout préjudice qu'ils pourraient subir et les couvrira de toute responsabilité et/ou dommages y afférents.

4.3.1. Obligation d'obtenir les autorisations, permis ou tout autre document imposé par les autorités

Le Client doit obtenir les autorisations, permis et tout autre document imposé par les autorités pour le placement du (des) Produit(s), l'aménagement intérieur du (des) Produit(s) et l'emplacement des sorties, de l'éclairage de secours et/ou de l'extincteur.

4.3.2. Obligation de contrôler le sous-sol et de communiquer un plan détaillé

Le Client reconnaît que le montage du (des) Produit(s) implique certaines exigences techniques, entre autres en termes de fixation d'une partie ou de la totalité du (des) Produit(s) au sol, avec notamment des fixations qui peuvent descendre jusqu'à deux mètres sous la surface du sol. Il est donc de la plus haute importance que le Client s'assure que le sous-sol du terrain où le(s) Produit(s) sera (seront) monté(s) ne contient aucun obstacle tel que des câbles ou des conduits.

Spantech se chargeant du montage du (des) Produits, le Client s'engage à envoyer un plan détaillé et précis du sous-sol au moins huit jours avant la date d'installation, par courrier électronique à sa personne de contact chez Spantech avec accusé de réception.

4.3.3. Obligation de vérifier la taille du terrain

Le Client a l'obligation de vérifier que le terrain destiné à accueillir le(s) Produit(s) est suffisamment grand. Spantech ne peut être tenue pour responsable si le(s) Produit(s) ne peut(vent) pas être érigé(s) en raison d'une erreur de calcul de la part du Client.

4.4. Transfert des risques

Les risques sont transférés au Client :

- (i) en cas de livraison au Client à l'entrepôt de Spantech, lors de cette livraison ;
- (ii) en cas de livraison sur place, si Spantech s'occupe du montage du (des) Produit(s), à l'issue dudit montage ;
- (iii) en cas de livraison sur place, si Spantech ne s'occupe pas du montage du (des) Produit(s), lors de cette livraison.

En tout état de cause, le(s) Produit(s) est (sont) toujours aux risques du Client pendant le transport.

Si le Client ne prend pas livraison du (des) Produit(s), le transfert des risques a lieu au moment où le Client aurait dû prendre livraison du (des) Produit(s) et le(s) Produit(s) peut(vent) être stocké(s) aux frais et risques du Client ou loué(s) et/ou vendu(s) à d'autres clients.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte de 35% du prix de vente indiqué dans le devis doit être versé lors de l'acceptation dudit devis par le Client. Le solde (65%) et les autres frais éventuels doivent être payés aux dates précisées dans le devis ou, si rien n'est prévu, à la livraison du (des) Produit(s).

Chaque facture est payable en euros et au siège de Spantech International SA/NV, à savoir au 1400 Nivelles, Avenue Schuman 112.

Toute facture impayée à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'un intérêt de retard de 12% par an à compter de l'échéance jusqu'au paiement intégral.

En outre, toute facture impayée à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'une clause pénale forfaitaire à un taux correspondant à 15% de la facture impayée avec un minimum de 75 euros.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais indiqués ci-dessus, Spantech peut, de plein droit et sans mise en demeure, à sa seule discrétion, (i) refuser de livrer le(s) Produit(s), (ii) refuser de monter le(s) Produit(s) ou (iii) procéder au démontage du (des) Produit(s) s'il(s) a (ont) déjà été monté(s).

6. LA RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété du (des) Produit(s) par Spantech au Client n'aura lieu qu'au paiement de l'intégralité du prix par le Client, y compris les éventuels

intérêts ou indemnités à payer par le Client. En cas de non-paiement du prix ou d'une partie du prix à l'échéance convenue, Spantech se réserve le droit de demander la restitution du (des) Produit(s) dans leur intégralité. Le Client ne peut s'opposer à la restitution du (des) Produit(s) en raison d'un paiement partiel du prix.

Nonobstant l'absence de transfert de propriété, le transfert des risques s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 4.4 et le Client restera seul responsable en cas de non-retour du (des) Produit(s) pour quelque raison que ce soit, y compris le vol ou tout cas de force majeure. Il appartient au Client, comme il le reconnaît expressément en acceptant les présentes Conditions Générales, de souscrire, à ses frais et risques, toute assurance couvrant le(s) Produit(s) et, le cas échéant, la valeur de remplacement du (des) Produit(s) jusqu'à la réalisation du transfert de propriété.

7. GARANTIE

7.1. Défauts visibles

Le Client doit vérifier la conformité et l'intégrité du (des) Produit(s) au moment de la livraison et exercer, le cas échéant, son recours, immédiatement et par écrit, contre les transporteurs et/ou contre Spantech et refuser la livraison dudit (des) Produit(s). A défaut, le Client sera réputé avoir accepté le(s) Produit(s) et n'aura plus aucun motif de réclamation à cet égard pour tout défaut apparent/visible.

7.2. Défauts latents

Spantech garantit le(s) Produit(s) contre les vices cachés dont elle avait connaissance, qui existaient au moment de la livraison et qui rendraient le(s) Produit(s) impropre(s) à l'usage auquel il est destiné, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquis ou n'en aurait payé qu'un prix inférieur s'il les avait connus. Si un Client découvre un vice caché, il doit en informer immédiatement Spantech (dans un délai maximum de cinq jours).

La garantie offerte par Spantech est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses (tout autre coût, charge ou dommage étant exclu). La garantie de Spantech ne couvre pas les vices apparents, dont le Client aurait pu ou aurait dû avoir connaissance au moment de la livraison, ni les vices cachés dont Spantech n'avait pas connaissance au moment de la livraison.

7.3. Garantie légale du (des) Produit(s) pour les consommateurs (défauts de conformité)

Le Client qui est un consommateur bénéficie d'une garantie légale de deux ans (à compter de la date de livraison du (des) Produit(s)) pour tous les défauts de conformité existant au moment de la livraison et apparus pendant ces deux ans. Cette garantie comprend la réparation ou le remplacement du (des)

Produit(s) défectueux, sans frais pour le Client qui est un consommateur. Si toutefois cette réparation ou ce remplacement s'avérait impossible, disproportionné pour Spantech ou causait de sérieux inconvénients au Client, une réduction ou un remboursement approprié pourra être proposé au Client, sous réserve du retour du (des) Produit(s) défectueux par ce dernier.

Le Client est tenu d'informer Spantech par écrit de l'existence du défaut de conformité dans un délai maximum de deux mois à compter du jour où le défaut a été découvert, sous peine de perdre son droit de formuler une réclamation.

Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où le défaut résulte d'une mauvaise utilisation (notamment au regard des instructions fournies par Spantech), de causes extérieures, de force majeure, d'un mauvais entretien, d'une usure normale, de toute faute commise par le Client ou un tiers, de la modification du (des) Produit(s), de la réparation du (des) Produit(s) par le Client ou par un tiers non agréé par Spantech ou de toute utilisation non conforme aux instructions de Spantech.

8. RESPONSABILITÉ

Le Client s'engage expressément à garantir Spantech contre toute responsabilité, réclamation et dommage du Client lui-même ou d'un tiers, (i) dus à une installation imparfaite, une mauvaise utilisation ou une réparation effectuée par le Client ou par un tiers sur le(s) Produit(s) ou (ii) dus au(x) Produit(s) lui (eux)-même(s) une fois que le transfert des risques visé à l'article 4.4 a eu lieu, sauf en cas de négligence grave ou de dol de la part de Spantech.

Spantech ne sera responsable envers le Client que des dommages ou pertes résultant directement de la violation des Conditions Générales par Spantech ou des défauts du (des) Produit(s) dont Spantech a connaissance ou qu'elle ne pouvait ignorer et qui n'ont pas été acceptés par le Client.

La responsabilité totale de Spantech ne peut en aucun cas excéder le prix de vente payé par le Client et Spantech ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages ou pertes fondés sur, découlant, en ce qui concerne ou en raison de l'action ou de l'omission criminelle, délibérée ou de la négligence grave du Client à l'égard du (des) Produit(s) ou en relation avec ses obligations en vertu des Conditions Générales.

Spantech ne peut en aucun cas être tenue responsable envers le Client ou un tiers de tout dommage indirect, consécutif, spécial ou accessoire, de toute perte, de toute erreur ou de tout dommage, de tout manque à gagner ou de toute perte d'affaires pour toute question liée aux Conditions Générales, au(x) Produit(s) ou à tout autre produit ou service fourni par Spantech, même si Spantech a été informée de la possibilité de tels dommages ou si cette possibilité était raisonnablement prévisible.

Aucune disposition des présentes Conditions Générales n'exclut ou ne limite la responsabilité d'une Partie pour sa négligence grave, sa faute intentionnelle ou son dol.

Toute exclusion ou limitation énoncée dans les présentes s'applique dans la mesure maximale permise par la loi applicable.

9. FORCE MAJEURE

Spantech ne peut être tenue responsable en cas de force majeure affectant Spantech ou l'un de ses sous-traitants ou fournisseurs. Un cas de force majeure existe notamment en cas de guerre, émeute, grève, lockdown, épidémie, interruption des transports, catastrophes naturelles, incendie, liquidation, accidents, panne d'électricité, ou autres cas de force majeure interrompant ou rendant impossible ou excessivement onéreuse la livraison ou le montage du (des) Produit(s) ou plus généralement l'exécution du contrat de vente.

Les deux parties peuvent résilier le contrat dans les vingt (20) jours suivant l'envoi par courrier recommandé d'une lettre par défaut expliquant l'événement susmentionné, si celui-ci entraîne un retard de livraison de plus de deux mois par rapport au délai convenu. Toute autre réclamation est exclue.

10. DOCUMENTS ET DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, études et documents établis par Spantech restent sa propriété, ne peuvent être transmis à des tiers sans son autorisation écrite et doivent lui être restitués sur sa simple demande.

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au(x) Produit(s), modèles, dessins, à la marque et au logo Spantech, restent à tout moment la propriété exclusive de Spantech et, le cas échéant, de ses concédants de licence. Si le Client, malgré toute interdiction, modifie le(s) Produit(s) ou crée des produits dérivés, Spantech est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, sur ces modifications et produits dérivés et le Client cède par les présentes ces droits, titres et intérêts en cas de modifications et produits dérivés à Spantech, sans frais pour Spantech.

11. CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE – RÉSILIATION

L'accord entre les parties est conclu de la manière mentionnée à l'article 3 et ne peut être résilié unilatéralement, sauf dans les cas prévus au présent article.

Chaque partie peut décider de résilier l'accord à tout moment, avec effet immédiat, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite (ou de dépôt de bilan), de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de dissolution

de l'autre partie. Cette résiliation n'a pas d'effet rétroactif.

Chaque partie peut aussi résilier le contrat ou suspendre ses obligations à tout moment, dans le cas où l'autre partie manquerait à l'une de ses obligations découlant du contrat et ne remédierait pas à ce manquement dans les vingt (20) jours suivant une lettre de mise en demeure par courrier recommandé pour corriger le défaut. Cette résiliation est sans effet rétroactif.

Spantech peut en outre résilier le contrat ou suspendre ses obligations à tout moment, avec effet immédiat, sans préavis, en cas de non-paiement par le Client du premier acompte dans les dix jours suivant son accord sur le devis ou de toute autre somme à une date d'échéance ou en cas de manquement grave par le Client à l'une de ses obligations contractuelles. Cette résiliation est sans effet rétroactif.

12. DROIT DE RÉTRACTATION (UNIQUEMENT POUR LES CONSOMMATEURS)

Lorsque le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance ou en dehors des bureaux de Spantech, le Client bénéficie d'un droit de rétractation prévu aux articles VI.47 et suivants du Code belge de droit économique.

L'exercice de ce droit doit être notifié à Spantech au moyen du formulaire ci-dessous ou de toute autre formulation équivalente, envoyé sans ambiguïté, dans les quatorze jours suivant la signature du devis/de la livraison :

*« À l'attention de [identité de l'entité Spantech concernée qui a envoyé le devis].
Je, [nom et adresse], notifie par la présente mon droit de rétractation concernant le Produit [XY], commandé/reçu le [date].
[Date et signature]. »*

Aucun droit de rétractation ne peut être exercé pour la fourniture de biens réalisés selon les spécifications du Client ou clairement personnalisés, ni, dans le cas de contrats de services, après l'exécution complète du service si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du Client, qui a également reconnu qu'il/elle perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été exécuté par Spantech.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client doit retourner à Spantech, dans les 14 jours suivant l'exercice de son droit, le(s) Produit(s) en parfait état, dans leur emballage d'origine, non utilisés et complets. Dans le cas contraire, Spantech facturera au Client la dépréciation effective du (des) Produit(s). Tous les frais de transport, ainsi que les risques liés au retour, sont à la charge du Client.

13. LA SOUS-TRAITANCE ET LA CESSION

Spantech peut sous-traiter tout ou partie des obligations

découlant du contrat de vente à un tiers et céder tout ou partie du contrat de vente sans le consentement du Client. Dans ce cas, les spécifications données sur le devis au Client restent applicables.

Le Client ne peut céder ses droits sur le(s) Produit(s) ou (sous-)louer le(s) Produit(s) sans l'accord écrit préalable de Spantech ni conclure un contrat de gage ou tout autre gage ou sûreté sur le(s) Produit(s) avant le paiement du prix complet, y compris les intérêts ou indemnités éventuelles dus par le Client. Le(s) Produit(s) est/sont et reste(nt) la propriété exclusive de Spantech jusqu'au dit paiement conformément à l'article 6.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des Clients personnes physiques sont protégées par Spantech conformément à sa politique de confidentialité, disponible sur le site internet de Spantech, et à la législation belge et européenne applicable en matière de confidentialité et de protection des données. La politique de confidentialité décrit la manière dont Spantech collecte, utilise, communique, divulgue et protège ces données. Le Client accepte expressément que la politique de confidentialité fasse partie du contrat conclu entre lui et Spantech.

15. MODIFICATION ET NULLITÉ

Spantech se réserve le droit de modifier les Conditions Générales. Toute modification sera notifiée au Client, qui sera lié par les modifications qu'il n'aura pas refusées dans les vingt jours suivant leur notification.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des Conditions Générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Si une disposition des Conditions Générales est nulle, inapplicable ou contraire à la loi applicable, cette disposition sera automatiquement limitée ou modifiée pour la rendre valide ou applicable dans toute la mesure permise par la loi applicable, et toutes les autres dispositions des Conditions Générales resteront en vigueur.

16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La vente du (des) Produit(s) et les Conditions Générales sont soumises au droit belge. Tout litige, quel qu'il soit, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

17. QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant les Conditions Générales ou leur mise en œuvre, veuillez contacter votre personne de contact chez Spantech.